

## Compte rendu CA 04 juillet 2022

Absents excusés : Hafeda, Anne, Camille, Véronique, Nicole, Amal, Patrick J. Chantal.

Présents : Georgina, Patrick Arz, Monique, Michel, M. Hélène, Jean Luc, Élisabeth, Kasandra, Loïc, Dominique, MOG.

### – 1) Point sur les locaux suite au CA MDS du 30 juin

Coût du loyer : Inolya accepte de baisser le tarif jusqu'au 31/12/2021 pour compenser le manque d'entrées d'argent lié au départ de certaines associations non remplacées.

Entrée de nouvelles associations dans la MDS : plusieurs sont d'ores et déjà pressenties mais sur quelles bases ? En vertu de quels principes ? Il est rappelé que les associations membres disposent d'un droit de veto mais on ne souhaite pas le faire valoir de manière brutale. En revanche l'assemblée est d'accord pour considérer comme essentiel le fait de redéfinir nos fondamentaux :

- Sur le plan politique
- Sur le plan organisationnel

Salles de cours : Il n'y a plus de salle dédiée pour les ateliers de français. Marie Odile dit son inquiétude quand au problème récurrent de la disponibilité des salles communes. Il lui est rappelé que nous utilisons ces salles de manière proportionnellement plus importante que notre contribution au loyer. Alors Faut-il réduire le nombre de cours ?

L'assemblée considère que compte tenu du fait que, dans les nouveaux locaux, nous aurons 2 grandes salles au lieu d'une, la situation devrait être plus confortable.

Par ailleurs il est demandé de fixer dès maintenant les dates et horaires d'inscription pour septembre car d'ores et déjà l'accueil reçoit de nombreuses demandes.

Marie Odile écrit donc rapidement aux profs de français pour que ces dates soient décidées et affichées à l'accueil.

Déménagement : Les locaux ne seront pas opérationnels pendant l'été, car l'internet n'est pas encore installé. Artifaïlle y travaille. Les diverses associations vont déménager en fonction de leurs possibilités. Un grand déménagement de la MDS aura lieu ensuite, il inclura le déménagement du mobilier contenu dans les salles communes.

Un tableau a été établi par la MDS afin que chaque association inscrive ses dates de déménagement. Pour l'ASTI, un premier déménagement interviendra les 23/24 août. Il concernera le mobilier et tout

le contenu du bureau d'Élise et de l'accueil.

L'accueil du 26 août est censé se faire dans les nouveaux locaux.

Un compte rendu du bureau sera nécessaire pour officialiser le changement d'adresse auprès de la préfecture. L'ASTI est en charge de la boîte aux lettres et Loïc s'occupe de savoir quelles démarches sont nécessaires pour la domiciliation postale

Parking : Nous prenons un seul parking ce qui représente 7 places pour l'ensemble de la MDS, dont une place réservée pour la voiture de l'association.

Élise demande une prise en charge par l'employeur de ses transports travail. Cela devrait être possible au vu de la législation. Une étude va être faite du côté du droit

## – **2) Bilan AG et fête du 18 juin**

### Concernant la fête

cette forme de prolongement de l'AG a été bien appréciée par les participants au CA mais aussi par les retours que nous avons reçus. Cela malgré la gêne occasionnée par la chaleur. Les prestations étaient variées, même si quelques unes ont paru un peu longues à certains.

Cette formule a été possible grâce à une aide apportée par l'association SERVAS, que l'association remercie.

Il est rappelé que de façon habituelle l'AG se termine toujours par un repas partagé, ce qui donne aussi une dimension festive.

L'idée d'une fête à un moment ou l'autre de l'année est, en tous cas, une chose acquise.

### Concernant l'AG elle-même

Il a été souhaité par certains participants d'en avancer la date, de manière à avoir davantage de temps sur le reste de l'année pour mettre en œuvre les décisions prises. Cette idée paraît bonne mais se heurte au fait que nous n'avons pas le bilan comptable avant le début du mois d'avril. Compte tenu du délai de convocation, nous pourrions donc, au mieux faire cette assemblée générale fin avril ou début mai.

Il est souligné que les participants sont majoritairement des bénévoles. Il serait peut-être intéressant l'an prochain de donner des chiffres pour faire ressortir l'investissement de ces derniers.

L'accueil lors de l'AG a été organisé différemment cette année : nous avons vérifié lors de l'émargement que les personnes étaient bien à jour de leur cotisation, cela a permis de réparer un certain nombre d'oublis d'une part, de confirmer la légitimité de toutes les personnes qui ont voté d'autre part.

Remarque : l'accueil a été accompli par Loïc et Marie Odile. Cela a été compliqué pour elle car elle

s'est trouvée en position d'accueillir les derniers arrivants alors qu'elle devait prendre des notes pour le secrétariat. L'idée retenue est donc de maintenir cette formule pour l'an prochain en mettant une personne de plus à l'accueil.

– **3) Domiciliations**

Le nombre de domiciliations postales ne cesse d'augmenter. Jusqu'où les bénévoles vont-ils pouvoir assumer encore cette tâche ? L'idée d'embaucher un emploi aidé ou un service civique est avancé. Georgina fait remarquer que son interlocuteur à la préfecture nous pousse en ce sens en nous disant que nous pourrions y consacrer une part de la subvention. Question : combien cela va-t-il soustraire de la subvention ? Georgina se renseigne.

– **4) Place aux assos, le 3 septembre.**

Les personnes qui ont participé à cette manifestation l'an dernier ont trouvé l'expérience intéressante. Elle a permis de rencontrer d'autres associations et aussi de recruter quelques nouveaux bénévoles.

On pourrait donc renouveler cette année, mais encore faut-il que des personnes du CA acceptent de participer (il y a 5 créneaux de 2 heures et il faut être 2 à chaque fois, ce qui mobilise au total 10 personnes). Dominique, Loïc, Elisabeth, MOG seraient partants.

Marie Hélène se renseigne pour savoir s'il est encore possible de s'inscrire.

Auquel cas NOUS DEVONS TROUVER ENCORE 6 VOLONTAIRES

– **5) journée internationale annuelle sur la paix le 21 septembre**

Le thème retenu cette année est « le racisme est un obstacle à la paix » Il serait dommage que nous n'y participions pas. Par le biais de lectures ? A voir avec le groupe de lecteurs.

– **6) Projection du film « traverser »**

Comme annoncé dans l'ordre du jour nous avons été sollicités dans le cadre d'une projection de ce documentaire au lux.

Nous avons répondu que nous pourrions être partants sous réserve de pouvoir associer à cette projection des personnes qui ne sont pas d'avance acquises à la cause des migrants (public scolaire?) Il faudrait avant toute décision finale regarder ce documentaire, s'assurer qu'il est bien adapté pour des jeunes, ne pas prendre le risque de le voir rater son objectif.

[https://vraivrai-films.fr/catalogue/traverser\\_fr](https://vraivrai-films.fr/catalogue/traverser_fr)

Après quoi il conviendra de contacter l'équipe pédagogique du Lux

Il est convenu de renvoyer ce projet vers le groupe qui fait les lectures.

– **7) Point FASTI.**

Mail de Camille : la rencontre inter asti aura lieu le 7 octobre. La salle est réservée à la maison des associations

Coût des adhésions : le coût de l'adhésion à la FASTI est de 14 euros par adhérent. Nous n'avons pas les moyens de payer une telle somme, donc chaque année nous payons une somme forfaitaire selon nos moyens

L'assemblée est d'accord pour donner 1000 euros cette année

Mais cette solution n'est pas satisfaisante car ramenée au coût par adhérent, cela fait apparaître un nombre moindre d'adhérents

Il est noté que nous devrions avoir le rapport financier de la FASTI, cela nous permettrait de savoir quelle est la part des adhésions dans le budget total de la FASTI.

L'équipe « trésorerie » contacte la FASTI pour cette demande et se charge de rédiger un texte avec des propositions concernant le montant des adhésions.

– **8) permanences de l'été**

Horaires de l'ASTI

- La protection sociale sera fermée du 14 juillet jusqu'à début septembre. Il n'y aura pas d'aide juridique en août.
- Les autres permanences (aide alimentaire, courriers, domiciliations) seront assurées normalement en juillet.
- En août, il y aura 2 matinées pour les permanences (aide alimentaire, courriers, domiciliations) par semaine, le mardi et le vendredi. 3 ou 4 bénévoles par permanence seront nécessaires.
- La MDS sera fermée en août → Les bénévoles assurant les permanences devront s'assurer qu'ils ont bien les clés (porte arrière et accueil) pour garantir celle-ci.
- Dominique K. met en place un framadate sur cette période d'été pour avoir une vision la plus complète possible avant la prochaine réunion technique.

Demande d'Élise :

- mettre sur le site les permanences des avocats

– **8) Coordination grand Ouest**

Patrick s'y est rendu. Les problèmes sont les même partout :

Dématérialisation

Accès préfecture

## Hébergement

De plus un projet est en cours pour refaire une loi autour de l'asile qui durcirait encore les conditions d'accès au recours. La coordination grand ouest envisage une manifestation sur tous les sites de la région à la fois le 15 octobre. Après débat sur la faisabilité et la visibilité que nous pourrions avoir, le CA décide de ne pas participer.